

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 20 janvier 2006  
(convocation du 9 janvier 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Janvier Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BROQUA Michel à Mme. EYSSAUTIER Odette  
Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain  
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. BELIN Bernard à M. FERILLOT Michel  
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
Mme. CASTANET Anne à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie  
Claude  
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude

Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent  
M. DUTIL Silvère à Mme. KEISER Anne-Marie  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques  
M. LOTHAIRE Pierre à M. MANSENCAL Alain  
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel  
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MERCHERZ Jean  
M. PONS Henri à M. JUNCA Bernard  
M. QUANCARD Joël à M. REBIERE André  
Mme. RAFFARD Florence à Mme. TOUTON Elisabeth  
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Blanquefort - Reconstruction de la station d'épuration de  
Lille - Marché n°04199 U - Avenant n°1 - Décision - Autorisation**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de ce Schéma Directeur des Eaux Résiduaires Urbaines portant sur la fiabilisation et la mise en conformité des stations d'épuration de la Communauté urbaine de Bordeaux et du Contrat d'Agglomération, signé le 31 mars 1999 entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'Agence de l'Eau Adour Garonne, notre Etablissement Public a autorisé par délibération n° 2007/0760 du Conseil du 19 octobre 2004, la signature du marché de reconstruction de la station d'épuration de «Lille» sur la commune de BLANQUEFORT en faveur du groupement OTV France/IRH/TOUJA/ SANTERNE/LAGUNA et ABADIE pour un montant de 10 660 447 € H.T. soit 12 749 894,61 € T.T.C..

Le projet de nouvelle station d'épuration est en cours de réalisation, mais des éléments nouveaux viennent modifier les conditions de son exécution.

En effet, des aléas survenus avant la signature du permis de construire ont engendré une suspension du délai d'exécution entre le 23/12/2004 et le 17/01/05 soit trois semaines,

De plus, l'arrêté autorisant le Permis de Construire a imposé des modifications au projet :

- un réhaussement de la digue de protection ;
- un changement de la nature d'essence des arbres prévus au marché.

Un arrêté de police a imposé au maître d'œuvre l'aménagement d'un carrefour à feu pendant la durée des travaux afin de réguler la circulation de la voie publique.

Par ailleurs, des travaux supplémentaires pour l'amélioration du projet ont été demandés : il s'agit notamment de travaux en rapport avec l'arrêté préfectoral d'exploitation de la station qui impose à la collectivité :

- de rejeter les effluents traités en Garonne avant le 31/12/2010 ;
- de rejeter en phase de mise en route les effluents traités sur l'ancienne usine jusqu'à l'obtention d'un traitement conforme.

Ces dispositions ne peuvent se réaliser qu'au moyen d'une station de pompage, dimensionnée pour assurer ces deux fonctions.

L'ensemble de ces modifications entraîne une plus value de 368 321 € HT soit 440 511,92 € TTC), faisant passer le montant total du marché de 10 660 447 € H.T à 11 028 768 € HT (soit en TTC de 12 749 894,61 à 13 190 406,53 €), ce qui représente une augmentation de + 3,45 % par rapport au montant initial du marché.

Compte tenu des travaux supplémentaires et des délais imposés, le délai d'exécution du marché n°04199 U est prolongé de vingt cinq semaines.

Le détail de ces opérations est donné dans l'état détaillé des prix modifiés et l'échéancier prévisionnel de chantier joint en annexe de l'avenant.

L'opération est prévue au Programme Pluriannuel des Investissements 2004/2008 et au Budget Annexe Assainissement des exercices concernés, chapitre 23, compte 2313, CRB O200, Programme UCBE.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président :

- à signer l'avenant ci-joint à intervenir avec le groupement OTV France/IRH/TOUJA/SANTERNE/LAGUNA et ABADIE pour un montant de 368 321 € HT qui porte le marché n° 04199 U de 10 660 447 € H.T à 11 028 768 € HT (soit en TTC de 12 749 894,61 à 13 190 406,53 €), et qui prolonge le délai d'exécution de 25 semaines ;

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 janvier 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
3 FÉVRIER 2006**

M. JEAN-PIERRE TURON

